



Nantes, le

Plurifonds 2014-2020

Relevé de conclusions de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 21 juillet au 11 août 2021

Rappel des points soumis aux membres du Comité régional de suivi (CRS) lors de la consultation écrite du 21 juillet au 11 août 2021

1. Plurifonds

- ⇒ Note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement » – **pour information**

2. Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020

- ⇒ Note relative à la réouverture de la mesure 121 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » de l'axe 1 du programme régional FEDER-FSE – **pour approbation**

Synthèse des contributions reçues et réponses du co-pilotage

A la suite de la consultation, 3 contributions ont été reçues. Le détail des avis et les réponses de l'autorité de gestion apportées aux remarques figurent en annexe 1.

Conclusion

Les propositions soumises aux membres du CRS sont validées par le co-pilotage.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
le Directeur général des Services

Xavier DAUDIN-CLAVAUD

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Annexe 1 - Synthèse des observations - Consultation écrite du CRS du 21 juillet au 11 août 2021

Points soumis à l'avis des membres du CRS	Auteurs des observations	Observations	Réponses de l'autorité de gestion
1. Plurifonds : Note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER à la protection et la préservation de l'environnement » - pour information	CA Cholet	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Pays du Perche sarthois	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
2. Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) 2014-2020 : Note relative à la réouverture de la mesure 121 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » de l'axe 1 du programme régional FEDER-FSE – pour approbation	CA Cholet	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Pays du Perche sarthois	Approuvé	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	« Nantes Métropole approuve la note relative à la réouverture de la mesure 121 .../... concernant la note relative à « l'évaluation d'impact des programmes FEDER et FEADER sur l'environnement" et des recommandations émises en ce qui concerne les contrats Natura 2000, Nantes Métropole demande .../... s'il est envisagé à ce stade de financer les contrats Natura 2000 à la fois par du FEDER et du FEADER sur la programmation 2021-2027. Et le cas échéant, ce qui est prévu pour assurer une équité territoriale. Des difficultés étaient en effet apparues sur 2014-2020 liées à une différence de taux de cofinancement en fonction de la localisation du projet. »	la Région souhaite simplifier les lignes de partage entre le FEDER et le FEADER. Il est donc aujourd'hui prévu que les contrats Natura 2000 soient tous financés par le FEADER, dans les mêmes conditions, à compter de 2023 et que l'animation Natura 2000 soit financée en totalité par le FEDER quelque soit le territoire au sein de la région des Pays de la Loire dans le cadre du prochain programme en cours de rédaction.